



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 mai 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés :**

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Daniel HOAREAU, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19H36

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

### FINANCES

#### DL.17.035 - Subvention allouée à l'association « Union du Loiret des délégués départementaux de l'Éducation Nationale » au titre de l'année 2017

**Arnaud JEAN expose :**

Après présentation à la commission « Finances / Ressources humaines » du 24 avril 2017, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la proposition de subvention au titre de l'année 2017 à l'association « Union du Loiret des délégués départementaux de l'Éducation Nationale » d'un montant de 20€ par école, soit 80€ au total.

Cette subvention permet de subvenir aux frais administratifs nécessaires aux missions des DDEN.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 16 mai 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 15 mai 2017

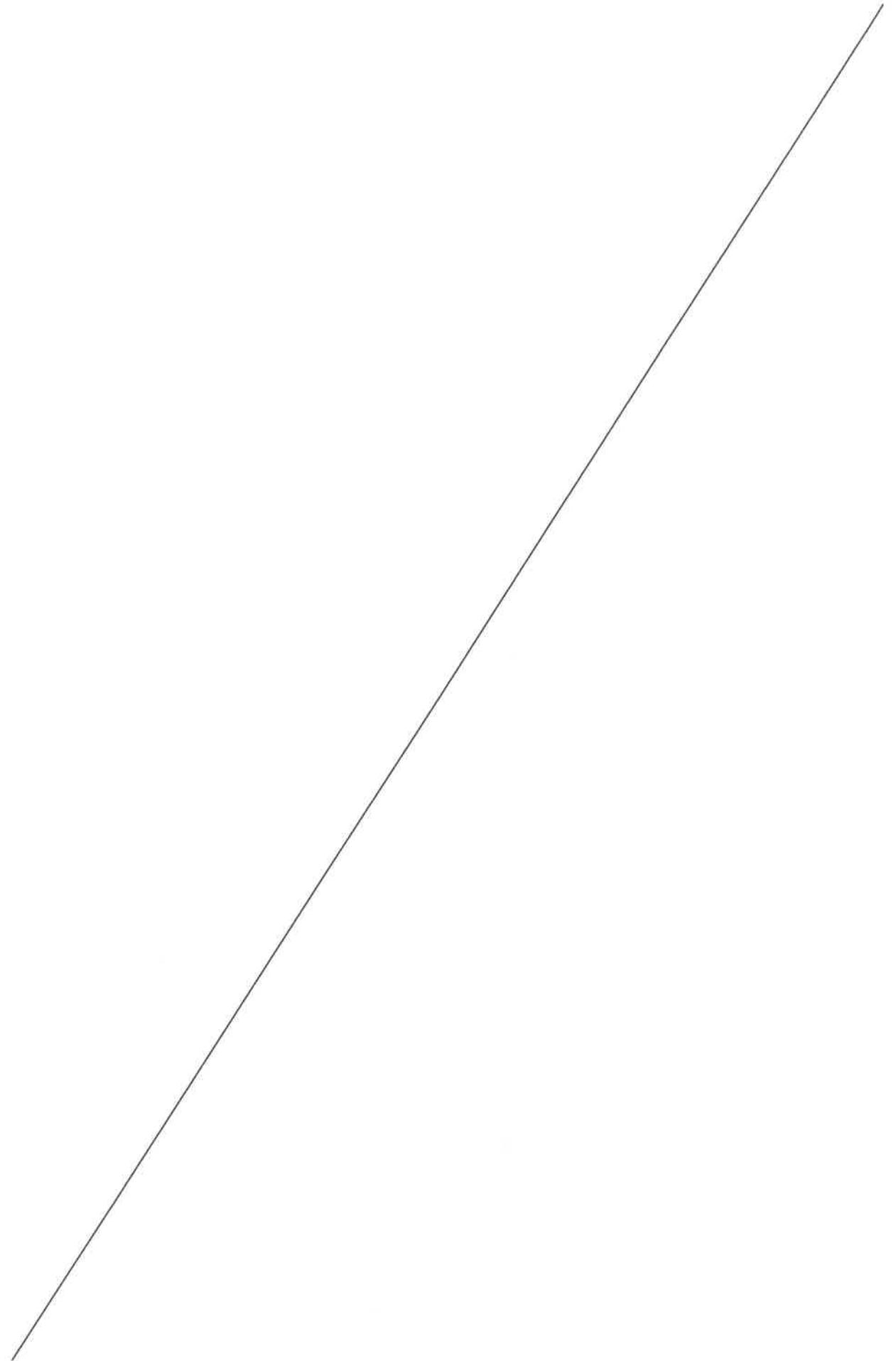
Publication le :

Notification le : 22 mai 2017



Le Maire

Christian DUMAS.



**Acte à classer**

DL-17-035

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-05-19T14-15-05.00 ( MI205962985 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170516-DL-17-035-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Subvention allouée à l'association "Union du Loiret des délégués départementaux de l'Éducation Nationale" au titre de l'année 2017

Date de décision : 16/05/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. Subventions aux associations.

Acte :

DL.17.035-FIN-subvention allouée à l'association union du loiret des délégués départementaux de l'éducation nationale au titre de l'année 2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/05/17 à 14:15

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 19/05/17 à 14:15

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 19/05/17 à 14:20